



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 73846

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation du service public postal, et notamment en milieu rural. Il semble que la mise en place de la réduction du temps de travail se soit faite jusqu'ici sans contrepartie véritable en termes de créations d'emplois et qu'elle se concrétise aujourd'hui par une dégradation du service, à travers la fermeture de nombreux bureaux de poste ruraux. De plus, aucun remplacement n'est prévu pour les agents partis en congé ou en maladie. Ainsi les habitants de Fontaine-Française, de Bèze, de Lamarche-sur-Saône, etc., sont privés de courrier. Il semble que cette situation va perdurer et qu'aucun remplacement ne peut être prévu. C'est malheureusement une situation qui devient le lot quotidien des usagers dans d'autres communes et cantons, y compris urbains, et sur des services spéciaux et coûteux : boîtes postales, Chronopost, etc. Le maintien de ce service est pourtant indispensable pour tenir compte du vieillissement de la population dans ces communes et de l'isolement auquel elles ont à faire face. Le fossé entre les discours, les déclarations faites dans les conseils postaux locaux et les réalités se creuse inexorablement. En conséquence, il lui demande de prendre des mesures en faveur du maintien des services postaux tant en secteur rural que dans le milieu urbain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73846

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1214